

<https://www.snetap-fsu.fr/Pour-ne-pas-fermer-les-lycees-agricoles-un-protocole-encore-a-ameliorer.html>



Pour ne pas fermer les lycées agricoles, un protocole encore à améliorer !

- Les Dossiers - Covid-19 Le Snetap-FSU à vos côtés -

Date de mise en ligne : vendredi 6 novembre 2020

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le courrier de la directrice Générale :

<https://www.snetap-fsu.fr/local/cache-vignettes/L52xH52/pdf-39070.png> **Protocole 9/11 courrier DGER**

Le nouveau protocole :

[Protocole Sanitaire 9 Novembre 2020](#)

[Publish at Calameo](#)

Un nouveau protocole vient de paraître ce vendredi, visant à renforcer significativement le précédent protocole dit « renforcé » (sic).

Le point majeur c'est que cette nouvelle version du protocole sanitaire marque la réactivation des PCA (Plan de continuité Pédagogique) des [EPL](#)... ce qui pour le dire autrement amène nos directions à devoir s'inscrire dans une baisse des flux d'élèves, étudiant.es et apprenti.es accueilli.es en même temps sur site. En fait, il prend acte de ce que la plupart des organisations syndicales avaient dénoncé avant la reprise du 2 novembre, à savoir que prétendre renforcer les mesures sanitaires (non brassage, bio-nettoyage...) sans renforcer les moyens humains (des services d'enseignement, de surveillance et technique) ne résisterait pas à la réalité du terrain.

Ainsi, depuis une semaine maintenant, les impasses se sont confirmées sur nos établissements, en matière de non-distanciation dans nos restaurants scolaires, dans nos couloirs, voire dans nos salles... et en matière de pression insupportable sur les agent.es de ménage ou encore les équipes de vie scolaire. Seule la limitation des flux, leur régulation pouvait permettre précisément de renforcer les mesures sanitaires nécessaires. La méthode Coué ne suffit pas, pas plus que la communication ministérielle fusse-t-elle abondamment relayée !

Une fois de plus, on ne peut que regretter le temps perdu par le ministre de l'Éducation... face à cette épidémie inédite pourtant à nouveau « hors de contrôle », sur fond de reconfinement décidé par son propre gouvernement et au regard des données plus qu'inquiétantes émanant de nos hôpitaux !

Aux personnels et aux usager.ères, qui ont su se faire entendre, de maintenir la pression - **le Snetap-FSU** avec d'autres organisations syndicales représentatives a déposé un nouveau préavis de grève à cette fin du 9 au 13 novembre et appelle avec d'autres organisations syndicales représentatives, comme c'est le cas à l'Education Nationale, à la grève mardi 10 novembre. Restons mobilisé.es et exigeons que les mesures sanitaires qui s'imposent s'appliquent... il en va du maintien de nos établissements ouverts !

Les points de vigilance sont les suivants :

- En guise de préambule : ce protocole sanitaire publié vendredi soir par la [DGER](#) constitue **la déclinaison matérielle de l'obligation générale de santé et de sécurité des personnels** qui incombe aux personnels de direction (décision du 23 octobre du Conseil d'État). "Il s'applique à compter du 9 novembre 2020 sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Martinique". Il n'est donc pas facultatif ! Il **DOIT** donc être mis en place, "compte tenu de la circulation extrême du virus" (courrier de la DGER) !
- **Télétravail** : ce protocole et la Foire Aux Questions (FAQ) de la DGER (https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/covid-19/faq/covid19-faq-ea.pdf) reprennent le principe édicté dans la circulaire de la DGAFP : "Dans les administrations publiques, pour tous les agents dont les missions peuvent être totalement ou principalement exercées à distance, le télétravail se fera 5 jours sur 5". **Cela DOIT être la règle et non l'exception tant pour les personnes d'État que les Agents Contractuels sur Budget (ACB).**

Pour ne pas fermer les lycées agricoles, un protocole encore à améliorer !

- **Pour les personnels vulnérables**, le protocole renvoie au SRH le sujet ! ATTENTION : la liste restreinte début septembre par le gouvernement a été suspendue par le Conseil d'État : retrouvez la liste en [cliquant ici](#)
- **Jauge** : Afin de réduire le brassage entre les groupes et donc les risques de contamination, la jauge d'accueil en présentiel est réduite à 50%, c'est-à-dire la mise en place d'un régime d'alternance distanciel-présentiel pour les classes ou niveaux. La modalité d'accueil de groupes restreints peut être également mise en place. Ces dispositions particulières s'appliquent pleinement aux lycéen.nes, apprenti.es, étudiant.es de [BTSA](#) et de [CPGE](#). Attention : à ce stade, une seule exception : les 4ème, 3ème ne sont pas concernés et suivent la formation à temps plein en présentiel.
- **pour les CFA**, il est écrit : "Les CFA restent ouverts, en particulier pour assurer les enseignements qui nécessitent l'utilisation d'ateliers professionnels ou d'équipements particuliers".
- **pour les CFPPA**, il est écrit : "Les CFPPA sont maintenus ouverts. Ils organisent néanmoins de manière privilégiée les formations professionnelles à distance, pour autant que les contenus le permettent et si les publics concernés sont en capacité de les suivre. Néanmoins, l'accueil en présentiel sera justifié par la nature de l'activité (formation à un geste professionnel, nécessitant l'utilisation d'un plateau technique, contrôle des connaissances) ou en raison des publics accueillis (besoin d'encadrement pédagogique en présentiel, échanges de pratiques importants, intervenants nombreux, risque de fracture numérique)."
- **PFMP** : En l'état actuel du protocole sanitaire, les apprenant.es peuvent partir en stage (dont les stages d'observation) ou en période de formation en milieu professionnel quelle que soit leur filière à condition que toutes les mesures soient prises pour garantir la sécurité sanitaire des apprenants comme de leur entourage."

[Lire notre article sur l'application du protocole dans l'EAP depuis le 2 novembre.](#)